

rions pas aborder les problèmes qui ont motivé la convocation des Chambres en ce moment et nous nous verrons dès maintenant en face d'un autre problème. Si la discussion devait se poursuivre pendant quelques jours seulement, quels membres de la Chambre et des divers groupes jouiraient alors de la faveur de prendre la parole? Dans toutes ces questions il faut suivre le bon sens. La Chambre jugera, je n'en ai pas le moindre doute, que c'est là la plus sage ligne de conduite à suivre.

M. FULTON: Alors pourquoi n'a-t-on pas convoqué la session plus tôt afin de nous permettre de traiter ces questions?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je regrette, mais je n'ai pas saisi les paroles de l'honorable député.

M. FULTON: Pourquoi n'a-t-on pas convoqué la session plus tôt, afin de nous donner plus de temps?

Le très hon. MACKENZIE KING: Je préférerais répondre à l'honorable député une autre fois, mais je le ferai maintenant. Non, je lui répondrai tout de suite. Si nous avons attendu et si nous n'avons pas convoqué plus tôt la session, c'est que nous voulions étudier les accords de Genève. Nous n'en avons connu la teneur définitive que le jour qui a précédé celui où nous avons annoncé la date d'ouverture de la session. Pour ce qui est des accords de Genève, nous avions les meilleures raisons au monde de ne rien faire qui pût nuire aux décisions qu'on prenait à Genève, où l'on achevait la rédaction d'accords commerciaux plus importants pour le monde que tous ceux qu'on avait conclus jusqu'ici. Je crois que ces explications répondent à la question de l'honorable député.

M. MERRITT: Le premier ministre me dira-t-il si la façon de procéder qu'il propose permettra à la Chambre de parler de l'opportunité de relever les pensions des anciens combattants de façon à compenser l'augmentation du coût de la vie?

Le très hon. MACKENZIE KING: L'honorable député pourra, à l'occasion, prendre tout le temps qu'il désire pour traiter cette question.

Une VOIX: En février.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le Gouvernement entend suivre la ligne de conduite que j'ai indiquée, c'est-à-dire qu'il tentera de terminer l'étude des questions que j'ai déjà exposées à la Chambre soit avant la Noël, soit avant le Nouvel An. Une prorogation à plus brève échéance dépendra dans une large mesure des honorables vis-à-vis.

Il leur appartient de décider combien de temps ils consacreront, d'une part, à retarder les travaux de la Chambre et, d'autre part, à étudier les problèmes d'importance immédiate qui se posent au pays.

M. BRACKEN: Le premier ministre, j'en suis convaincu, ne voudrait nullement que ses paroles d'il y a quelques instants donnent à la Chambre une impression erronée en ce qui concerne les discours que les motionnaires de l'Adresse n'ont pu prononcer vendredi dernier. Je lui rappelle donc les observations qu'il formulait à la clôture de la séance de vendredi, ne doutant pas qu'après les avoir entendues, il consentira à mettre les choses au point. Voici ce que disait le premier ministre comme en fait foi le compte rendu du 5 décembre:

Monsieur l'Orateur, l'article suivant qui figure sur ma liste est le débat sur l'Adresse, les discours des motionnaires. Comme il est six heures moins vingt, il est évident que le proposeur n'aurait pas le temps de terminer son discours avant six heures. La Chambre consentira sans doute, dans les circonstances, à lever la séance et à remettre à lundi, tel qu'il a été prévu, le débat sur l'Adresse.

Le premier ministre m'a donné l'impression qu'il blâmait les honorables députés de ce côté-ci de la Chambre de ce que le débat ne s'était pas poursuivi vendredi. Ses paroles démontrent, cependant, qu'il n'en est rien. Permettez-moi une dernière observation.

Des VOIX: Aux voix!

M. COLDWELL: J'invoque le Règlement.

M. l'ORATEUR: A l'ordre.

M. COLDWELL: Combien de fois un honorable député peut-il commenter une motion dont la Chambre est saisie?

M. l'ORATEUR: Je regrette d'interrompre l'honorable député. Le chef de l'opposition s'est déjà exprimé. Je lui ai permis de faire une observation, mais non de prononcer un discours.

M. BRACKEN: J'accepte votre décision. Je vous rappelle cependant que vous avez laissé le premier ministre du Canada parler une deuxième fois. Vous m'empêchez maintenant de dire un mot.

(La motion du très honorable Mackenzie King, mise aux voix, est adoptée.)

ONT VOTÉ POUR

MM.	MM.
Abbott	Beaudry
Archibald	Belzile
Argue	Benidickson
Arsenault	Bentley
Baker	Bertrand (Prescott)
Beaudoin	Blanchette